

DIRECTION ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE  
**Adjoint d'animation territorial**  
**Animateur des temps périscolaires**  
**de la ville de Saint-Martin-d'Hères**

**Emploi à temps non complet**  
**relevant du cadre d'emploi des Adjoints Territoriaux d'Animation - Catégorie C**

*Au sein des services de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, l'animateur périscolaire participe à l'accueil des enfants et la mise en place de projets d'animation sur les temps périscolaires, dans les différentes écoles de la ville*

**Activités du poste :**

- Participer à la mise en œuvre et à l'élaboration des projets d'activité et des projets pédagogiques en répondant aux valeurs du Projet Éducatif Local (PEL)
- Organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives
- Animer des cycles d'activités périscolaires et encadrer un groupe d'enfants de 3 à 13 ans
- Travailler en équipe avec les autres animateurs et les intervenants extérieurs
- Construire du lien avec les parents

**Savoir faire :**

- Maîtriser les principes fondamentaux de la pédagogie
- Connaître les besoins fondamentaux des enfants de 3 à 13 ans
- Animer les projets d'activités

**Savoir- être :**

- Qualités relationnelles et pédagogiques
- Esprit d'initiative, sens du travail en équipe
- Imaginatif et créatif
- Avoir le sens des responsabilités

**Diplômes et expériences :**

- Priorité accordée aux candidats titulaires du BAFA, du CAP petite enfance ou d'une équivalence
- Expérience avec le public enfants souhaité

**Conditions particulières :**

Poste à temps non complet :

Sur le temps périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf vacances scolaires :

Pause méridienne (11h20 – 13h35)

Périscolaire du soir ( 16h00 - 18h00)

Salaire : 10,04 €

Lieux d'interventions : Écoles de la ville de Saint Martin d'Hères

Les personnes intéressées par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), à :

[recrutement.animation@saintmartindheres.fr](mailto:recrutement.animation@saintmartindheres.fr)